



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Appel à Manifestation d'Intérêt – Vague 3

SPONSORS DES CHALLENGES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Cahier des charges



Les réponses au présent AMI, ouvert à partir du 2 avril 2021, seront rédigées en français et sont attendues pour le 02 juin 2021 à 12 heures (midi) sur [l'extranet des projets innovants collaboratifs](#) de Bpifrance.



SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs	3
2. Processus global des challenges IA.....	4
2.a) Phase 1 : Appel d'offres accompagnateurs (réalisé).....	4
2.b) Phase 2 : « AMI sponsors » (objet du présent document).....	4
2.c) Phase 3 : « AAP lauréats » (à venir).....	5
3. Accompagnement par le sponsor.....	5
3.a) Appui opérationnel sur les « AMI sponsors » et « AAP lauréats »	5
3.b) Accompagnement des sponsors	6
4. Critères d'éligibilité	8
5. Critères de sélection et processus de sélection	9
5.a) Critères de sélection.....	9
5.b) Processus de sélection.....	10
6. Modalités de financement.....	12
6.a) Modalités de financement des sponsors privés.....	12
6.b) Modalités de financement des sponsors publics.....	12
6.c) Modalités de financement des lauréats.....	12
7. Soumission des propositions de challenge	13
8. Transmission d'informations – données personnelles.....	14
Annexe 1 : présentation de l'accompagnateur Santé.....	15
Annexe 2 : présentation de l'accompagnateur Transport-mobilité.....	16
Annexe 3 : présentation de l'accompagnateur Environnement.....	17
Annexe 4 : présentation de l'accompagnateur Défense-Sécurité.....	18

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du plan « Intelligence Artificielle (IA) » annoncé par le Président de la République à la suite du rapport élaboré par Cédric Villani, l'État souhaite soutenir le lancement de « Challenges IA » dans les quatre secteurs-clés identifiés comme prioritaires en matière d'intelligence artificielle :

- **santé ;**
- **transport-mobilité ;**
- **environnement ;**
- **défense-sécurité.**

Le présent appel à manifestation d'intérêt « AMI sponsors » a pour objectif de poursuivre la dynamique d'innovation ouverte entamée dans le cadre des précédents AMI « Challenges Big data » (février 2014) et « Challenges Numériques » (septembre 2015) déjà organisés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), en soutenant le lancement de nouveaux challenges dans le domaine de l'IA.

Il vise à sélectionner les meilleures propositions de challenges par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats sponsors.

Chaque « Challenge IA » identifie une entité privée (entreprise, association...) ou publique porteuse d'une problématique applicative précise et disposant de jeux de données (désignée sous le terme « sponsor »).

Un challenge conduit à sélectionner une ou plusieurs start-up(s) ou PME (désignée(s) sous le terme « lauréat(s) »).

Le ou les lauréats devront construire dans un délai limité (entre 3 et 12 mois) une solution innovante à la problématique posée basée sur l'IA. L'objectif du dispositif est ainsi d'encourager l'innovation ouverte entre acteurs aux compétences complémentaires en :

- permettant à des start-ups et PME de développer leurs offres de produits et services : en accédant à des jeux de données et en favorisant les opportunités commerciales ;
- favorisant la transformation numérique des entreprises dans une démarche d'open innovation avec des start-ups ou PME expertes en IA.

2. Processus global des challenges IA

Le processus global des challenges IA est organisé en trois phases successives.

2.a) Phase 1 : Appel d'offres accompagnateurs (réalisé)

Dans la première phase du processus, Bpifrance, en lien avec les services de l'État concernés, a sélectionné des accompagnateurs ayant vocation à l'appuyer dans la mise en œuvre du dispositif, dont le rôle est rappelé ci-dessous (cf. § 3).

Les accompagnateurs qui ont été retenus dans les quatre secteurs-clés sont les suivants :

- santé : **Care Insight** (cf. annexe 1) ;
- transport-mobilité : **Systematic**, en partenariat avec Moveo et 3 PME (cf. annexe 2) ;
- environnement : **Wavestone** (cf. annexe 3) ;
- défense-sécurité : **Safe Cluster** en partenariat avec Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) (cf. annexe 4).

Ces accompagnateurs sont engagés sur une durée de 3 ans maximum pour un total de 10 challenges maximum par thématique.

2.b) Phase 2 : « AMI sponsors » (objet du présent document)

Les challenges sont sélectionnés via des AMI sponsors, lancés par l'État, et opérés par Bpifrance.

Les challenges proposés auront une durée de 3 à 12 mois et devront s'inscrire dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée à un des quatre secteurs identifiés comme prioritaires dans le cadre de la stratégie française sur l'intelligence artificielle : santé, transport-mobilité, environnement, et défense-sécurité.

Les challenges pourront typiquement aboutir à la réalisation d'une preuve de concept (« PoC ») permettant de répondre à la problématique du sponsor et servir de (première) référence au lauréat sélectionné.

Une fois défini par le sponsor (en lien avec l'accompagnateur), chaque challenge est destiné à sélectionner un projet porté par une ou plusieurs PME ou start-ups (les « lauréats »), dont les travaux pourront éventuellement être soutenus financièrement par Bpifrance dans le cadre du PIA.

Les sponsors candidats peuvent adresser une ou plusieurs propositions de challenges. Chaque challenge proposé devra clairement identifier sa thématique, et un dossier devra être soumis pour chaque challenge.

Les propositions de challenge seront relevées par « vague », deux fois par an :

- Pour chaque vague, un à trois challenge(s) seront retenus par thématique ;
- L'État prévoit de retenir au total 40 challenges sur 3 ans (10 par thématique).

Les sponsors portant les challenges sélectionnés bénéficieront de l'appui de l'accompagnateur sur la thématique visée (cf. § 2.a) pour notamment préparer le lancement du challenge

(spécification fine du besoin, conditions d'accès aux jeux de données, etc.). Cet accompagnateur, unique par thématique, bénéficie d'un financement de l'État pour réaliser cette prestation d'accompagnement envers le sponsor.

Un challenge ne doit pas être une prestation déguisée visant à résoudre un problème spécifique d'un sponsor. Il doit être un partenariat lors duquel le sponsor découvre le potentiel de l'IA via un prototype de produit qui pourra être commercialisé plus largement par le lauréat, qui reste détenteur de la propriété intellectuelle (acquise dans le cadre du projet développé dans le cadre du challenge)

2.c) Phase 3 : « AAP lauréats » (à venir)

Chaque challenge fera l'objet d'un règlement spécifique, co-rédigé par le sponsor et son accompagnateur, qui précisera l'objet du challenge et ses modalités.

Les challenges de chaque vague seront lancés simultanément au niveau national par l'Etat dans le cadre d'appels à projet lauréats (désignés sous le terme « AAP lauréats »), opérés par Bpifrance.

Une présélection des start-ups et PME candidates aux challenges (qui déposeront leur candidature sur la plateforme de dépôt de Bpifrance) sera réalisée par l'accompagnateur, en y associant les sponsors concernés, sur la base des critères du règlement.

Les PME ou start-ups présélectionnées seront invitées à présenter leur projet lors d'une audition associant le sponsor.

Les start-ups et PME retenues à l'issue de ces auditions entreront en phase de sélection.

La sélection des lauréats se fera en lien avec le comité de sélection « Lauréats Challenges IA » composé :

- de l'accompagnateur ;
- du sponsor du challenge ;
- de Bpifrance ;
- des services de l'État concernés ;
- le cas échéant, de personnalités qualifiées proposées par l'accompagnateur.

A l'issue d'un ou plusieurs challenge(s), des « Demo Day(s) » pourront être organisés. Ces journées seront des événements de démonstration des « POCs » par les sponsors et lauréats.

3. Accompagnement par le sponsor

3.a) Appui opérationnel sur les « AMI sponsors » et « AAP lauréats »

L'accompagnateur de chaque thématique a pour principales missions :

- pour chaque « AMI sponsors » de :

- expertiser les dossiers de soumission des challenges, en faisant éventuellement appel à des personnalités qualifiées pour expertiser les différents dossiers ;
 - présélectionner les challenges les plus pertinents ;
 - organiser les auditions des challenges présélectionnés dans les locaux de Bpifrance (6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris), en lien avec le comité de sélection « Sponsors Challenges IA » ;
 - participer au Comité de sélection « Sponsors Challenges IA ».
- pour chaque « AAP lauréats » de :
- expertiser les dossiers de soumission des projets déposés en faisant éventuellement appel à des personnalités qualifiées pour expertiser les différents dossiers ;
 - présélectionner, avec les sponsors, les candidats les plus pertinents ,
 - organiser les auditions des candidats présélectionnés dans les locaux de Bpifrance (6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris), en lien avec le comité de sélection « Lauréats Challenges IA ». Le cas échéant, ces auditions pourront notamment se faire sur présentation des travaux réalisés (par exemple sur une semaine) par les candidats sur des jeux de données de tests fournis par les sponsors ;
 - participer au Comité de sélection « Lauréats Challenges IA »..
- pour chaque projet lauréat, l'accompagnateur supervisera la rédaction d'un rapport présentant les résultats finaux de chaque challenge terminé, à transmettre à Bpifrance et aux services de l'État concernés.

3.b) Accompagnement des sponsors¹

Suite à la sélection des challenges lors de l'« AMI sponsors », le résultat attendu de l'accompagnement est de permettre à chaque sponsor de définir clairement son challenge et les jeux de données qui seront exploités avant le lancement de l'« AAP lauréats » au niveau national.

L'accompagnateur aura un rôle de conseil et d'appui opérationnel auprès des sponsors dont les challenges auront été sélectionnés.

Son regard extérieur et expert devra notamment permettre aux sponsors de clarifier le périmètre de leur challenge et de recenser les moyens techniques qu'ils doivent proposer pour la réalisation du challenge (base de données, API, etc.).

L'accompagnateur réalisera ces prestations uniquement pour les challenges s'inscrivant dans sa thématique (exemple : Care Insight n'interviendra que sur les challenges IA de la thématique « santé »).

L'accompagnement, adapté aux besoins du sponsor, doit permettre de :

¹ Cette prestation d'accompagnement est financée par Bpifrance dans le cadre du PIA et n'est donc pas à la charge du sponsor.

- accompagner le sponsor dans la définition d'une stratégie ambitieuse de valorisation de ses données par l'IA ;
- contribuer de façon critique à la définition des challenges dans une approche de design de services ;
- participer à la mise en place technique du challenge (interfaces nécessaires pour accéder aux données, conformité aux principaux « frameworks » qualité et labellisation des jeux de données, etc.).

L'expertise technique en IA de l'accompagnateur doit permettre d'aider opérationnellement le sponsor sur la durée du challenge.

A l'issue de la prestation, l'accompagnateur transmettra au sponsor un livrable récapitulant l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de son challenge, avec notamment le règlement du challenge selon le canevas qui sera fourni par Bpifrance.

L'État lancera ensuite conjointement, au niveau national l'ensemble des challenges dans un appel à projets « AAP lauréats » (opéré par Bpifrance) en y intégrant les règlements des challenges qui auront été fournis.

L'accompagnateur sera par ailleurs support à l'organisation de « Demo Day(s) », événements de démonstration des POCs par les sponsors et lauréats organisés par Bpifrance en lien avec les services de l'État concernés.

4. Critères d'éligibilité

Le challenge présenté doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

Dossier

1. être soumis, dans les délais, sous forme électronique via l'Extranet des projets innovants collaboratifs de Bpifrance ;
2. être complet, et respectant le format imposé ;

Challenge

3. porter sur des démarches d'innovation dans le domaine de l'IA dans l'un des 4 secteurs-clés identifiés ;
4. prévoir la mise à disposition de jeux de données ;
5. dans le cas d'une entité publique, mobiliser l'IA pour améliorer les services publics et le fonctionnement de la démocratie²;

Porteur(s)

6. être porté(s) par une (des) société(s) immatriculée(s) en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier, ou une (des) entité(s) publique(s) (administration, collectivité locale, établissement public, etc.) ;
7. être porté(s) par une (des) société(s) à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Les projets de challenge ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible, mais gardent la possibilité de concourir à une vague ultérieure.

² dans l'esprit du Govtech Summit organisé à Paris le 18 novembre 2018

5. Critères de sélection et processus de sélection

5.a) Critères de sélection

La sélection des challenges s'appuiera sur les critères suivants :

- Pertinence du challenge :
 - o attractivité du challenge pour le sponsor :
 - potentiel de retombées économiques significatives pour le sponsor, sous forme notamment d'amélioration de produits et services, d'optimisation de processus ou de création de nouveaux business models, etc ;
 - capacité du sponsor à dupliquer les solutions en interne (vers d'autres sites du sponsor, etc.) ;
 - capacité de mutualisation des problématiques/besoins du sponsor avec d'autres sponsors ;
 - o attractivité du challenge pour le lauréat :
 - potentiel de retombées économiques significatives pour le lauréat répondant au challenge du sponsor (capacité à industrialiser la solution retenue) dans le cadre et au-delà des activités du sponsor
 - o place de l'IA dans la problématique posée ;
 - o prise en compte des aspects règlementaires,
 - en particulier, lorsque les solutions sont proposées dans le Cloud (informatique en nuage), la remédiation aux risques de captation des données par des autorités étrangères en vertu de législations extraterritoriales (*CLOUD Act*, loi chinoise sur le renseignement, etc);
- Compétences et engagement du sponsor :
 - o maturité de la réflexion IA et des connaissances en IA ;
 - o niveau d'engagement du sponsor pour le challenge (challenge répondant à un réel besoin du sponsor) – cohérence avec la feuille de route du sponsor - budget d'engagement du sponsor ;
 - o implication des équipes du sponsor, -
 - o mise à disposition d'un interlocuteur pour favoriser les interactions avec le lauréat ;
 - o mise à disposition d'un jeu de données ou niveau d'engagement et processus pour mettre à disposition les jeux de données, savoirs et autres informations ou outils favorisant les travaux ;
 - o valorisation des résultats suite aux challenges par le sponsor ;
 - o existence de critères de mesure du succès du POC,

- perspectives et possibilités d'accompagnement (financier, industriel, expertises,...) pour l'industrialisation du POC avec la(es) startup(s) ou PME lauréat(s).

5.b) Processus de sélection

Une présélection des challenges sera réalisée par l'accompagnateur sur la base des critères de l' « AMI sponsors ». L'accompagnateur pourra éventuellement faire appel à des personnalités qualifiées pour expertiser les différentes propositions de challenges. L'accompagnateur organisera ensuite les auditions des challenges ainsi présélectionnés pour le compte de Bpifrance.

Les accompagnateurs proposeront ensuite à Bpifrance, en lien avec les services de l'État concernés, une liste motivée de challenges présélectionnés.

Le comité d'experts, constitué des accompagnateurs, de Bpifrance, des services de l'État concernés et d'éventuelles personnalités qualifiées validera la liste des challenges présélectionnés.

Ce comité d'experts décidera le passage en audition (semaine du 12 juillet 2021, dans les locaux de Bpifrance (6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris) ou par visio-conférence d'une ou plusieurs propositions de challenges sur les bases des critères d'appréciation des propositions. Les auditions permettront un examen plus précis des différentes propositions de challenges par le comité d'experts.

La sélection des challenges se fera en lien avec le comité de sélection « Sponsors Challenges IA » composé :

- de l'accompagnateur ;
- de Bpifrance ;
- des services de l'État concernés ;
- le cas échéant, de personnalités qualifiées proposées par l'accompagnateur.

Les réponses définitives seront envoyées par courriel au plus tard le 31 juillet 2021.

Calendrier prévisionnel :

AMI sponsors – vague 3 :

- Publication : 1^{er} avril 2021
- Clôture : 02 juin 2021
- Présélections : début juillet 2021
- Auditions : semaine du 12 juillet 2021
- Sélection : fin juillet 2021

Rédaction des règlements : août 2021

AAP Lauréats – vague 3 :

- Publication : début octobre 2021
- Clôture : début décembre 2021
- Présélections : début janvier 2022
- Auditions : fin janvier 2022
- Sélection : début février

6. Modalités de financement

6.a) Modalités de financement des sponsors privés

Les sponsors qui auront proposé les challenges sélectionnés bénéficieront de l'appui d'un accompagnateur sur la thématique visée.

La prestation d'accompagnement étant intégralement prise en charge par Bpifrance dans le cadre du PIA, les sponsors privés ne bénéficient pas de financement de la part de l'État.

6.b) Modalités de financement des sponsors publics

Dans l'hypothèse où il est une structure publique, le sponsor pourra solliciter un financement de 50% maximum des dépenses engagées (dont la sous-traitance pour la mise à disposition des jeux de données, ...).

Le paiement de ces dépenses ne pourra dépasser plus de 50 000 € (cinquante mille euros) TTC par challenge. Tout dépassement ne pourra faire l'objet d'une prise en compte et ne pourra donc faire l'objet d'un financement.

Cette demande fera l'objet d'un examen au cas par cas

6.c) Modalités de financement des lauréats

Les lauréats des challenges pourront bénéficier d'un financement (sous forme de subvention) partiel des dépenses qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des coûts éligibles retenus du projet, dans la limite des taux d'intervention maximaux autorisés par la Commission européenne à savoir :

- 45% pour les petites entreprises ;
- 35% pour les moyennes entreprises.

Le montant total de la subvention ne pourra dépasser plus de 100 000 euros (cent mille euros).

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation de l'Union européenne applicable en matière d'aides d'État (articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). Il est tenu compte, pour apprécier la compatibilité de l'intervention du fonds avec le marché intérieur, de la communication de la Commission européenne du 27 juin 2014 relative à l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (JOUE C198/1 du 27 juin 2014) et du règlement général d'exemption par catégories n°651/2014 du 17 juin 2014 (ci-après « RGECE »), tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020.

Il est fait application du régime cadre exempté de notification n° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023.

Les dépenses éligibles comportent notamment :

- les frais de personnels affectés au projet ;

- des frais forfaitaires proportionnels aux frais de personnels.

Les travaux financés devront être réalisés en France.

7. Soumission des propositions de challenge

Les réponses au présent appel d'offres seront rédigées en français et sont attendues pour le 02 juin 2021, 12 heures (midi) sur l'extranet des projets innovants collaboratifs de Bpifrance.

Le dossier de soumission devra comporter :

- un dossier synthétique prenant en compte les différents critères d'appréciation des propositions (cf. § 5) (annexe 1 du dossier de candidature) ;
- une présentation de type « Powerpoint » d'une dizaine de diapositives présentant le sponsor et le challenge proposé (annexe 2 du dossier de candidature).
- Pour les sponsors publics : une annexe financière détaillée des coûts de la mise en place du challenge (annexe 3 du dossier de candidature) ;

Les réponses déposées après la date et l'heure limites ne seront pas acceptées.

8. Transmission d'informations – données personnelles

Les réponses à l'« AMI sponsors » sont mises à disposition, aux fins du déroulement de l'« AMI sponsors » et de ses suites, de l'accompagnateur de la thématique visée (Cf. § 2.a), de Bpifrance, du Ministère de l'Economie et des Finances, et du Secrétariat Général pour l'Investissement, ce à quoi les candidats consentent expressément.

Les destinataires, ci-dessus mentionnés, respecteront la plus stricte confidentialité à l'égard des informations contenues dans les dossiers de candidature.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la candidature au présent AMI sont obligatoires pour le traitement et la gestion des candidatures et en particulier pour leur traitement informatique effectué sous la responsabilité de Bpifrance.

Celles-ci pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées au Ministère de l'Economie et des Finances, au Secrétariat Général pour l'Investissement ainsi qu'aux autres personnes morales du groupe Bpifrance, ou tout tiers intervenant pour l'exécution de l'opération, dans la limite nécessaire au déroulement du présent AMI et de ses conséquences.

Conformément à la réglementation applicable³, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à Bpifrance⁴. Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour chaque thématique, un contact accompagnateur est identifié dans les annexes.

³ Notamment le règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés

⁴ Bpifrance - DCCP, Délégué à la protection des données,

27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, ou par courrier électronique à l'adresse : donneespersonnelles@bpifrance.fr.

Annexe 1 : présentation de l'accompagnateur Santé

1. Nom de l'accompagnateur ou du consortium :

Care Insight, accompagné de ses partenaires experts en IA et en éthique et santé



2. Présentation de l'accompagnateur ou du consortium :

Care Insight est un cabinet stratégique en santé, spécialisé dans l'innovation et la transformation numérique du système de santé.

Nos différents métiers et savoir-faire sont structurés selon 3 axes :

- La veille stratégique sur l'innovation numérique et la santé à travers notre plateforme Health&Tech Intelligence,
- Le conseil stratégique sur le numérique, l'IA, les data et plus largement la e-santé
- L'événementiel et l'animation d'écosystème en santé, riche de plus de 200 personnes (académiques, dirigeants d'entreprises en santé, représentants de patients, de chercheurs et enseignants ou encore de professionnels de santé)

Pour accompagner les challenges, Care Insight a constitué une équipe composée de personnalités complémentaires :

- Sandrine Degos, présidente de Care Insight
- Dr Béatrice Falise Mirat, directrice scientifique de Care Insight,
- Elise Medina, consultante, et Caroline Circlaeys, content and conference manager, expertes en communication, spécialisées en Santé numérique, dans les challenges, la constitution de jury, la rédaction de critères et la mobilisation des start ups
- différents experts en IA santé de profils et compétences différentes,
 - Profils experts ou juniors
 - Avec une expérience du monde public ou privé
 - Couvrant différents domaines comme :
 - computer vision, architecture, réseau, biomédical, traitement du signal, data analytics, dataviz, sécurité, blockchain...
 - business et modèles financiers en santé numérique...
- Un référent Ethique en santé, David Gruson, qui a lancé l'initiative Ethik IA qui vise au déploiement d'outils de régulation positive de l'intelligence artificielle et de la robotisation dans le champ sanitaire et médico-social.

3. Point de contact de l'accompagnateur

Béatrice Falise Mirat : beatrice.falise-mirat@care-insight.fr

Annexe 2 : présentation de l'accompagnateur Transport-mobilité

1. Nom de l'accompagnateur ou du consortium :

Systematic et Mov'eo avec les PME craft.ai, dataiku, Dataswati et proxem



2. Présentation de l'accompagnateur ou du consortium :

Systematic Paris-Region, pôle européen des Deep Tech, anime toute une communauté et déploie son expertise pour encourager l'innovation collaborative. À ce jour, Systematic Paris-Region a permis le développement de plus de 600 projets de R&D représentant un effort de R&D global de plus de 3 milliards d'euros. L'ambition de Systematic est de poursuivre et de renforcer l'animation et la croissance de l'écosystème d'innovation.

Mov'eo est un pôle de compétitivité dédié à la mobilité du futur. Le pôle rassemble les acteurs de l'innovation travaillant sur les technologies d'avenir pour la mobilité propre et intelligente. Avec 370 membres en Normandie et Ile-de-France le pôle Mov'eo est expert dans l'animation de la filière innovation dans le domaine de la mobilité et des transports.

Craft.ai développe une solution d'IA Explicable, as-a-service, et travaille actuellement sur sa propre technologie de Machine Learning "whitebox". Solution d'IA explicable déployée par des leaders de l'Energie, des Services aux collectivités, de la Santé et de l'Industrie. Composée de plus d'une dizaine d'ingénieurs et docteurs en IA, Craft.ai produit régulièrement des communications et publications scientifiques sur le sujet.

Dataiku, startup française fondée en 2013 édite « Data Science Studio » (DSS), une solution permettant à ses clients de répondre à la nécessité croissante d'exploiter leurs données afin de rester compétitives dans une économie de plus en plus numérisée. Forte d'une équipe de 49 Data Scientists et Ingénieurs Logiciels chevronnés, travaillant à rendre l'IA plus accessible et génératrice de valeur

Dataswati est une entreprise spécialisée dans l'intelligence artificielle pour l'optimisation des processus de production industriels. La solution PowerOP® de Dataswati est la solution optimale exploitant l'état de l'art en IA (machine learning / deep learning) à destination des processus industriels complexes. Dataswati se concentre sur des problématiques très spécifiques, mais communes à de nombreux processus.

Proxem est un éditeur français de logiciels d'analyse sémantique, devenu leader français dans ce domaine, avec un chiffre d'affaires en croissance de 50%. Proxem a réussi plus de 150 projets depuis 2011 et vise à devenir numéro un européen dans son domaine, notamment grâce à la prise en compte de l'aspect multilingue dans les projets.

3. Point de contact de l'accompagnateur

Johan D'Hose : challenge.ia@systematic-paris-region.org

Annexe 3 : présentation de l'accompagnateur Environnement

1. Nom de l'accompagnateur ou du consortium :

Cabinet Wavestone

2. Présentation de l'accompagnateur ou du consortium :



2800 collaborateurs, 4 continents, 200 collaborateurs spécialisés dans les sujets d'environnement/énergies/smart cities

Une capacité unique à combiner expertise sectorielle, connaissance des fonctions de l'entreprise et maîtrise des technologies

1 des cabinets leaders indépendant en accompagnement à la transformation et sur les nouvelles technologies digitales et la cybersécurité



Jean-Baptiste Blondel apporte son expertise métier « environnement », il assurera avec l'équipe d'account managers « environnement » dirigée par **Clément Leroy**, la détection des sponsors, assurera la pertinence du discours auprès des sponsors et l'accompagnement des projets avec Laure Schrepfer et Maximilien Moulin



Maximilien Moulin apportera son expertise technique sur les enjeux techniques et la faisabilité de projet en IA.

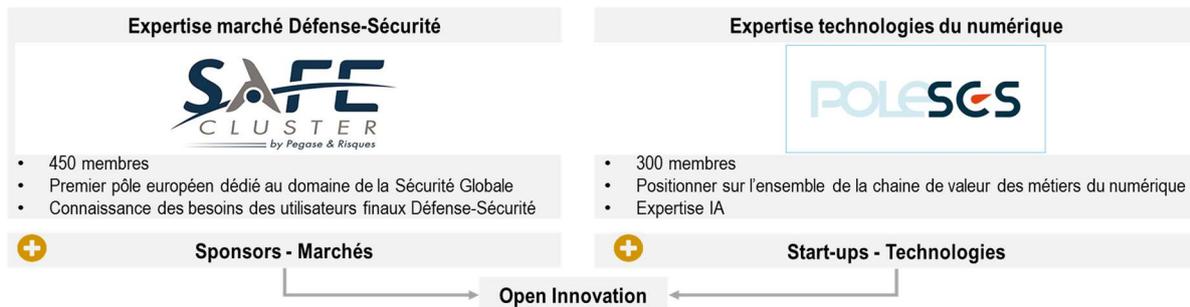
3. Point de contact de l'accompagnateur

Jean-Baptiste Blondel : jean-baptiste.blondel@wavestone.com

Annexe 4 : présentation de l'accompagnateur Défense-Sécurité

1. Nom de l'accompagnateur ou du consortium : Pôles de compétitivité SAFE et SCS
2. Présentation de l'accompagnateur ou du consortium :

Le rôle des pôles de compétitivité SAFE et SCS est d'encourager le développement de projets de Recherche, Développement et Innovation entre ses membres afin de renforcer leur compétitivité sur des marchés où la concurrence est mondiale, d'aider au développement des PME et des startups, au travers de différents services d'accompagnement ciblés : levée de fonds, construction d'un plan marketing & commercial, rencontres et mises en relation avec les grands groupes, missions et salons internationaux. Les pôles SAFE et SCS ont déployé ensemble depuis 2017 une solution d'open innovation opérationnelle et éprouvée, qui répond au besoin des grands comptes de se démarquer et de gagner en compétitivité. Ils sont accompagnés par un pool d'experts en Défense et Sécurité, ainsi qu'en Intelligence Artificielle.



Le [pôle SAFE Cluster](#) est un pôle de compétitivité français positionné sur les filières Aérospatiale, Sécurité/Sûreté, Défense et Prévention des risques. Fort de ses implantations en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, il anime un réseau de 450 acteurs qui comprend plus de 60% d'entreprises. Le pôle est un contributeur actif des travaux du CSF Industries de Sécurité, filière industrielle de sécurité qui a été mise en place par le Premier Ministre pour identifier les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'Etat et des industriels afin de mettre en œuvre des propositions concrètes. SAFE participe aux travaux menés en coopération avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il est membre du réseau des Pôles européens de Sécurité et collabore aux programmes de recherche et développement de la Commission Européenne.

Le [pôle Solutions Communicantes Sécurisées \(SCS\)](#) est un acteur incontournable dans le domaine des technologies du numérique. Il rassemble plus de 300 membres (grands groupes, laboratoires de recherche, startups & PME) en Région Sud, soit 60 000 emplois dans ce domaine. Ces acteurs couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers du numérique, du silicium aux usages. SCS se focalise sur 4 grands domaines technologiques : la microélectronique, la sécurité numérique, le BigData&Intelligence Artificielle, l'Internet des Objets, pour servir des marchés en croissance tels que la santé, les smart-cities, le transport&logistique, l'Industrie 4.0 ou le retail. SCS est un acteur de dimension nationale et européenne et a reçu en 2013 le Label Européen Gold de l'ESCA (European Secretariat for Cluster Analysis), pour la qualité de l'animation de son écosystème, de son processus de labellisation et de son management.

3. Point de contact des accompagnateurs

SAFE : Magali Jaffard : magali.jaffard@safeccluster.com ;
 Aurélie Charpot : aurelie.charpot@safeccluster.com
 SCS : Fabienne de Toma : fabienne.detoma@pole-scs.org ;
 Gerard Martinez : gerard.martinez@pole-scs.org.